

unique des minutes notariées, dans les conditions des archives générales de l'empire.

Le Comité historique institué auprès du ministère de l'instruction publique, tout en accueillant avec un vif intérêt le mémoire de M. Saint-Joanny, a jugé impraticable la réunion dans un dépôt unique de tous les actes concernant les communes ; il s'est associé aux vœux exprimés dans le mémoire, vœux réalisés, dans la mesure du possible, par le dépôt des anciens actes notariés aux archives départementales où des inventaires sont dressés avec le plus grand soin.

Personne ne sait, mieux que M. Saint-Olive, appeler l'attention d'une manière attachante sur les vestiges du passé ; savant étymologiste, appréciateur éclairé des objets d'art, ayant une connaissance approfondie des historiens et des poètes latins, observateur judicieux, conteur spirituel et surtout homme de cœur, on l'écoute toujours avec le plus vif intérêt et, lorsqu'il rappelle les monuments, ou les faits, dont la trace disparaît chaque jour, on s'associe à son culte et à ses regrets. Dans l'une de nos séances, il signalait un petit hôtel n'ayant pas une grande illustration, mais encore debout et rappelant un fait historique.

« L'hôtel du Luxembourg, situé à l'entrée du ci-devant
« faubourg de Vaise, du côté de la ville, servait, dans le
« siècle dernier, aux exercices d'une compagnie de chevaliers
« tireurs qui prenaient le titre de Luxembourg. Le milieu
« de la façade de ce petit bâtiment est orné d'un balcon sur
« lequel on aperçoit la silhouette d'un bourg recevant les
« rayons du soleil : *Lux in burgum*. Ce rébus indiquait le
« nom de l'hôtel qui servait de lieu de réunion et d'exercice
« à la compagnie des chevaliers tireurs de l'arquebuse. »

M. Saint-Olive rappelle les progrès successifs de l'art de tuer, depuis la fronde et l'arc jusqu'aux carabines de précision, aux canons rayés, aux bombes qui incendient, empoi-